

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 19 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 12 avril 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Laura LAVILANIE, Raphaël BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE
Sylvie BIRABEN procuration à Kate MARIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022** est approuvé à l'unanimité.

APPEL A PROJET POLES TOURISTIQUES

(46-2022)

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que la commune s'est engagée dans un plan d'actions concernant l'attractivité touristique d'Arreau sur plusieurs années, en lien avec l'étude conduite par M. David Martin en 2021.

Arreau au cœur du vélo figure parmi les quatre axes retenus. Il s'agit de développer l'accueil des cyclistes sportifs, cyclotouristes. Ce projet est prévu autour de trois actions principales:

- Participation à des évènements : Grand 8 avec Oxygers en juin 2021 et 2022.
- La création d'aménagements.
- La mise en place d'une communication avec la signalétique spécifique (à étudier notamment en lien avec le projet Aspin / km zéro).

Pour la création d'aménagements, il est envisagé:

- La mise en place de barres pour les vélos, destinées au stationnement de courte durée au sein du village.
- La construction d'un bâtiment avec terrasse couverte dédié à l'accueil des cyclistes comprenant sanitaires, point d'eau, un local sécurisé avec consigne, un borne outillage et un point recharge pour les vélos à assistance électrique et les téléphones portables. Il sera situé au parking Houssens.

Le montant prévisionnel de ces équipements s'élève à:

- 3 178.80€ HT pour les barres de vélo.
- 45 000€ HT pour le bâtiment.

Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et auprès de la Région, une aide financière correspondant au plan de financement suivant :

| FINANCEURS | MONTANT AMENAGEMENT | TAUX SUBVENTION | MONTANT DE L'AIDE |
|--------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------|
| | 48 178.80€ HT | | |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 65 | | 33% | 15 899€ |
| REGION OCCITANIE | | 33% | 15 899€ |
| AUTOFINANCEMENT | | 34% | 16 380.80€ |
| TOTAL | | 100% | 48 178.80€ |

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à présenter le dossier auprès du département des Hautes Pyrénées dans le cadre de « l'Appel à Projets pour les pôles touristiques des Hautes Pyrénées » à hauteur de 33% du montant de l'opération.
- Autorise M. le Maire à présenter le dossier auprès de la Région à hauteur de 33% du montant de l'opération.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau